



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE de SAUBRIGUES

=====

SÉANCE du 8 avril 2026 – 16

L'an Deux Mil Vingt-six, le huit du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie DARDY, Maire.

Etaient présents : Nathalie DARDY, Pascale BEGARDES, Denis BECUS, Sophie CHERREAU, Jérôme GAYON, Sylvie NERCAM, Bernard PLASSOT-SANSANS, Dominique GROSPELLIN, Nicole DESTRIEATS, Emmanuel PFISTER, Denis LAVIELLE, Emeline SIMON, David LALANNE, Alexandra COME, Delphine RECLUS LIBIER, Clément CASTAGNEDE, Camille ROMERO, Alexandre SALLES, Kevin COMTE

Mme Pascale BEGARDES a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : DELIBERATION RELATIVE AUX DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents,

DECIDE pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget jusqu'à 2 500€ HT,
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € sans limite ni condition,
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal, sans limite ni condition,



- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal soit 40 000€,

- 26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Secrétaire de séance,
Pascale BEGARDS

Le Maire,
Nathalie DARDY

Le Maire certifie que :

L'acte a été télétransmis électroniquement le :

L'acte est devenu exécutoire le :

L'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214002925-



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE de **SAUBRIGUES**

=====

SÉANCE du 8 avril 2026 – 17

L'an Deux Mil Vingt-six, le huit du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie DARDY, Maire.

Etaient présents : Nathalie **DARDY**, Pascale **BEGARDS**, Denis **BECUS**, Sophie **CHERREAU**, Jérôme **GAYON**, Sylvie **NERCAM**, Bernard **PLASSOT-SANSANS**, Dominique **GROSPERRIN**, Nicole **DESTRIBATS**, Emmanuel **PFISTER**, Denis **LAVIELLE**, Emeline **SIMON**, David **LALANNE**, Alexandra **COME**, Delphine **RECLUS LIBIER**, Clément **CASTAGNEDE**, Camille **ROMERO**, Alexandre **SALLES**, Kevin **COMTE**

Mme Pascale BEGARDES a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant sur l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Vu la demande de Madame le Maire, en date du 8 avril 2026, afin de fixer pour celle-ci des indemnités de fonction inférieures au barème,

Vu les arrêtés municipaux du 2 avril 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Vu le nombre d'habitant de 1 732 habitants et le taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique : maire, 55,7 % et adjoints, 21,38%,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire à un taux inférieur au taux maximal de 51,6% et dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité et avec effet au 20 mars 2026 pour l'indemnité du Maire, date d'installation du nouveau Conseil Municipal et au 2 avril 2026 pour les indemnités des Adjointes, date des arrêtés de délégations aux adjointes, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des adjointes au Maire :

- **Maire** : 34,06 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- **1^{er} et 2^{ème} adjoints** : 12,17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- **3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} adjoints** : 7,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Secrétaire de séance,
Pascale BEGARDES

Le Maire,
Nathalie DARDY



Le Maire certifie que :

L'acte a été télétransmis électroniquement le :

L'acte est devenu exécutoire le :

L'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214002925-



Commune de SAUBRIGUES

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Annexe à la délibération n°2026-17 en date du 8 avril 2026

Population totale : 1 732

Enveloppe indemnitaire globale (plafond des indemnités autorisées par les textes) :

- Maire : **55,70 %**
- +
- Adjoint : **21,38 %** x 5 adjoints = **106,90 %**

Total **162,60 %**

INDEMNITÉS ACCORDÉES	
FONCTION	TAUX DE L'INDICE BRUT TERMINAL
Maire	34,06 %
1 ^{er} adjoint	12,17 %
2 ^{ème} adjoint	12,17 %
3 ^{ème} adjoint	7,50 %
4 ^{ème} adjoint	7,50 %
5 ^{ème} adjoint	7,50 %
TOTAUX	80,90 %

Le Maire,

Nathalie DARDY



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE de **SAUBRIGUES**

=====

SÉANCE du 8 avril 2026 – 18

L'an Deux Mil Vingt-six, le huit du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie DARDY, Maire.

Etaient présents : Nathalie **DARDY**, Pascale **BEGARDS**, Denis **BECUS**, Sophie **CHERREAU**, Jérôme **GAYON**, Sylvie **NERCAM**, Bernard **PLASSOT-SANSANS**, Dominique **GROSPERRIN**, Nicole **DESTRIBATS**, Emmanuel **PFISTER**, Denis **LAVIELLE**, Emeline **SIMON**, David **LALANNE**, Alexandra **COME**, Delphine **RECLUS LIBIER**, Clément **CASTAIGNEDE**, Camille **ROMERO**, Alexandre **SALLES**, Kevin **COMTE**

Mme Pascale BEGARDS a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES

En application de l'article L 2121-22 du Code des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'examiner les questions soumises au Conseil.

Madame le Maire rappelle que la mise en place de commission n'est pas obligatoire, qu'elle est composée des membres du Conseil Municipal uniquement et que le Maire est président de droit.

Madame le Maire propose de créer 10 commissions municipales et demande aux Conseillers de se positionner sur les commissions proposées :

- Urbanisme, Voirie et Sécurité routière,
- Travaux, Bâtiments publics et Sécurité bâtiments,
- Finances,
- Ressources humaines,
- Enfance, Jeunesse et Culture,
- Communication et numérique,
- Vie associative et évènements communaux,
- Cimetière,
- Scène aux champs,
- Marais d'Orx.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de constituer les commissions comme ci-dessous :



Commissions Municipales	Membres	
Urbanisme Voirie Sécurité routière	Denis BECUS Alexandra CÔME Alexandre SALLES Kévin COMTE	Jérôme GAYON Sylvie NERCAM Emmanuel PFISTER
Travaux Bâtiments publics Sécurité bâtiments	Clément CASTAIGNEDE Denis BECUS Jérôme GAYON Denis LAVIELLE	Emmanuel PFISTER Delphine RECLUS LIBIER Bernard PLASSOT-SANSANS
Finances	Pascale BEGARDS Delphine RECLUS LIBIER Denis BECUS Sylvie NERCAM Kévin COMTE	Dominique GROSPERRIN Clément CASTAIGNEDE David LALANNE Emeline SIMON
Ressources humaines	Sylvie NERCAM Nathalie DARDY Jérôme GAYON Pascale BEGARDS Emelie SIMON	Emmanuel PFISTER Dominique GROSPERRIN Camille ROMERO
Enfance Jeunesse Culture	Sophie CHERREAU Nathalie DARDY Nicole DESTRI BATS	Bernard PLASSOT-SANSANS Camille ROMERO
Communication et numérique	Alexandre SALLES Pascale BEGARDS David LALANNE	Camille ROMERO Alexandra CÔME
Vie associative Evènements communaux	Jérôme GAYON Bernard PLASSOT-SANSANS Alexandre SALLES	Denis LAVIELLE Kévin COMTE Nicole DESTRI BATS
Cimetière	Nathalie DARDY Pascale BEGARDS	Clément CASTAIGNEDE
Scène aux Champs	Bernard PLASSOT-SANSANS	Sylvie NERCAM
Marais d'Orx	Bernard PLASSOT-SANSANS	



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Secrétaire de séance,
Pascale BEGARDS

Le Maire,
Nathalie DARDY

Le Maire certifie que :

L'acte a été télétransmis électroniquement le :

L'acte est devenu exécutoire le :

L'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214002925-



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE de SAUBRIGUES

=====

SÉANCE du 8 avril 2026 – 19

L'an Deux Mil Vingt-six, le huit du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie DARDY, Maire.

Etaient présents : Nathalie **DARDY**, Pascale **BEGARDS**, Denis **BECUS**, Sophie **CHERREAU**, Jérôme **GAYON**, Sylvie **NERCAM**, Bernard **PLASSOT-SANSANS**, Dominique **GROSPERRIN**, Nicole **DESTRIBATS**, Emmanuel **PFISTER**, Denis **LAVIELLE**, Emeline **SIMON**, David **LALANNE**, Alexandra **COME**, Delphine **RECLUS LIBIER**, Clément **CASTAGNEDE**, Camille **ROMERO**, Alexandre **SALLES**, Kevin **COMTE**

Mme Pascale BEGARDES a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Madame le Maire demande que les listes de candidats pour siéger au sein de la CAO lui soient remises dès à présent. Une seule liste est déposée.

Sont candidats au poste de titulaire :

- Denis BECUS, Pascale BEGARDES, Clément CASTAGNEDE

Sont candidats au poste de suppléant :

- Jérôme GAYON, Emmanuel PFISTER, David LALANNE

Sont donc désignés à la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

- Denis BECUS
- Pascale BEGARDES
- Clément CASTAGNEDE

Membres suppléants :

- Jérôme GAYON
- Emmanuel PFISTER
- David LALANNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Secrétaire de séance,
Pascale BEGARDES

Le Maire,
Nathalie DARDY

Le Maire certifie que :

L'acte a été télétransmis électroniquement le :

L'acte est devenu exécutoire le :

L'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214002925-



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE de SAUBRIGUES

=====

SÉANCE du 8 avril 2026 – 20

L'an Deux Mil Vingt-six, le huit du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie DARDY, Maire.

Etaient présents : Nathalie DARDY, Pascale BEGARDES, Denis BECUS, Sophie CHERREAU, Jérôme GAYON, Sylvie NERCAM, Bernard PLASSOT-SANSANS, Dominique GROSERRIN, Nicole DESTRI BATS, Emmanuel PFISTER, Denis LAVIELLE, Emeline SIMON, David LALANNE, Alexandra COME, Delphine RECLUS LIBIER, Clément CASTAIGNEDE, Camille ROMERO, Alexandre SALLES, Kevin COMTE

Mme Pascale BEGARDES a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

**Objet : DESIGNATION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS SYNDICALES
INTERCOMMUNALES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner des délégués pour les commissions syndicales intercommunales,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de nommer les délégués suivants :

Structures	Noms
MACS	Nathalie DARDY David LALANNE
DFCI	Jérôme GAYON <i>titulaire</i> Nathalie DARDY <i>suppléant</i>
SYDEC - Energie	Jérôme GAYON <i>titulaire</i> Nathalie DARDY <i>suppléant</i>
EMMA	Nathalie DARDY <i>titulaire</i> Emmanuel PFISTER <i>titulaire</i>
Office de Tourisme	Sylvie NERCAM <i>titulaire</i> Pascale BEGARDES <i>suppléant</i>
ALPI	David LALANNE <i>titulaire</i> Nathalie DARDY <i>suppléant</i>



Chenil	Kévin COMTE <i>titulaire</i> Alexandre SALLES <i>suppléant</i>
Impôts Directs	Nathalie DARDY
Révision des listes électorales	Pascale BEGARDS
Sécurité	Nathalie DARDY
Correspondant défense	Denis BECUS
SPL « Digital Max »	Alexandre SALLES Camille ROMERO
Syndicat Mixte de rivières Côte Sud	Bernard PLASSOT-SANSANS Jérôme GAYON

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Secrétaire de séance,
Pascale BEGARDS

Le Maire,
Nathalie DARDY

Le Maire certifie que :

L'acte a été télétransmis électroniquement le :

L'acte est devenu exécutoire le :

L'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214002925-



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE de SAUBRIGUES

=====

SÉANCE du 8 avril 2026 – 21

L'an Deux Mil Vingt-six, le huit du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie DARDY, Maire.

Etaient présents : Nathalie DARDY, Pascale BEGARDES, Denis BECUS, Sophie CHEREAU, Jérôme GAYON, Sylvie NERCAM, Bernard PLASSOT-SANSANS, Dominique GROSPERRIN, Nicole DESTRIBATS, Emmanuel PFISTER, Denis LAVIELLE, Emeline SIMON, David LALANNE, Alexandra COME, Delphine RECLUS LIBIER, Clément CASTAGNEDE, Camille ROMERO, Alexandre SALLES, Kevin COMTE

Mme Pascale BEGARDES a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : CREATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE « PARTICIPATION CITOYENNE »

Madame le Maire propose de constituer une commission extra-municipale « Participation citoyenne » s'inscrivant dans la politique de la municipalité en matière de démocratie participative et de concertation avec les administrés. Cette démarche a pour objectif d'associer les citoyens à la vie de la commune, de faire appel aux compétences de la société civile et de favoriser le dialogue avec les élus. La commission extra-municipale a un rôle consultatif auprès du Conseil Municipal.

Ses missions peuvent être de plusieurs types :

- participer au travail de réflexion et de réalisation des élus selon une feuille de route,
- être force de proposition auprès des élus.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de mettre en place une commission extra-municipale « Participation citoyenne » composée comme suit, Mme le Maire étant présidente de droit de toute commission :

Responsable : Mme Alexandra CÔME

Membres : Mmes Pascale BEGARDES, Mélanie FERNANDEZ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Secrétaire de séance,
Pascale BEGARDES

Le Maire,
Nathalie DARDY



Le Maire certifie que :

L'acte a été télétransmis électroniquement le :

L'acte est devenu exécutoire le :

L'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214002925-



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE de SAUBRIGUES

=====
SÉANCE du 8 avril 2026 – 22

L'an Deux Mil Vingt-six, le huit du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie DARDY, Maire.

Etaient présents : Nathalie **DARDY**, Pascale **BEGARDS**, Denis **BECUS**, Sophie **CHERREAU**, Jérôme **GAYON**, Sylvie **NERCAM**, Bernard **PLASSOT-SANSANS**, Dominique **GROSPERRIN**, Nicole **DESTRIBATS**, Emmanuel **PFISTER**, Denis **LAVIELLE**, Emeline **SIMON**, David **LALANNE**, Alexandra **COME**, Delphine **RECLUS LIBIER**, Clément **CASTAGNEDE**, Camille **ROMERO**, Alexandre **SALLES**, Kevin **COMTE**

Mme Pascale BEGARDES a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

**Objet : FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration du CCAS comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité

DECIDE de fixer à 10 le nombre de membres du Conseil d'Administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Secrétaire de séance,
Pascale BEGARDES

Le Maire,
Nathalie DARDY

Le Maire certifie que :

L'acte a été télétransmis électroniquement le :

L'acte est devenu exécutoire le :

L'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214002925-



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE de **SAUBRIGUES**

=====

SÉANCE du 8 avril 2026 – 23

L'an Deux Mil Vingt-six, le huit du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie DARDY, Maire.

Etaient présents : Nathalie **DARDY**, Pascale **BEGARDS**, Denis **BECUS**, Sophie **CHERREAU**, Jérôme **GAYON**, Sylvie **NERCAM**, Bernard **PLASSOT-SANSANS**, Dominique **GROSPERRIN**, Nicole **DESTRI BATS**, Emmanuel **PFISTER**, Denis **LAVIELLE**, Emeline **SIMON**, David **LALANNE**, Alexandra **COME**, Delphine **RECLUS LIBIER**, Clément **CASTAGNEDE**, Camille **ROMERO**, Alexandre **SALLES**, Kevin **COMTE**

Mme Pascale BEGARDES a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : **ELECTION DES MEMBRES DU CONSEILD'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CCAS**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L. 123-4 et suivants ;

Vu la délibération en date du 8 avril 2026 fixant le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS ;

Considérant que le Conseil Municipal doit élire en son sein la moitié des membres du Conseil d'administration du CCAS, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste et à bulletin secret ;

Considérant le dépouillement du vote qui a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 19
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Quotient électoral (nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir) : 3,8

Ont obtenu :

Liste	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués
Saubrigues pour tous	19	5

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE**

Article 1 : Sont membres élus du Conseil d'administration du CCAS :

- Pascale BEGARDES
- Nicole DESTRI BATS
- Dominique GROSPERRIN
- Emeline SIMON
- Sophie CHERREAU



Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulibos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Secrétaire de séance,
Pascale BEGARDS

Le Maire,
Nathalie DARDY

Le Maire certifie que :
L'acte a été télétransmis électroniquement le :
L'acte est devenu exécutoire le :
L'acte a été publié/affiché le :
Identifiant unique : 040-214002925-



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE de SAUBRIGUES

=====

SÉANCE du 8 avril 2026 – 24

L'an Deux Mil Vingt-six, le huit du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie DARDY, Maire.

Etaient présents : Nathalie **DARDY**, Pascale **BEGARDS**, Denis **BECUS**, Sophie **CHERREAU**, Jérôme **GAYON**, Sylvie **NERCAM**, Bernard **PLASSOT-SANSANS**, Dominique **GROSPERRIN**, Nicole **DESTRIBATS**, Emmanuel **PFISTER**, Denis **LAVIELLE**, Emeline **SIMON**, David **LALANNE**, Alexandra **COME**, Delphine **RECLUS LIBIER**, Clément **CASTAGNEDE**, Camille **ROMERO**, Alexandre **SALLES**, Kevin **COMTE**

Mme Pascale BEGARDES a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : LICENCE I ET III D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux élections municipales et pour continuer à réaliser des spectacles dans la Salle Mamisèle, la commune de Saubrigues doit renouveler le représentant de la commune titulaire des Licences I et III d'entrepreneur de spectacle,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de nommer **M. Emmanuel PFISTER** comme représentant de la Commune pour être titulaire des LICENCES I et III d'entrepreneur de spectacle,
- **D'AUTORISER M. Emmanuel PFISTER** à demander le renouvellement des LICENCES I et III d'entrepreneur de spectacle.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Secrétaire de séance,
Pascale BEGARDES

Le Maire,
Nathalie DARDY

Le Maire certifie que :

L'acte a été télétransmis électroniquement le :

L'acte est devenu exécutoire le :

L'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214002925-



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE de SAUBRIGUES

=====

SÉANCE du 8 avril 2026 – 25

L'an Deux Mil Vingt-six, le huit du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie DARDY, Maire.

Etaient présents : Nathalie DARDY, Pascale BEGARDES, Denis BECUS, Sophie CHERREAU, Jérôme GAYON, Sylvie NERCAM, Bernard PLASSOT-SANSANS, Dominique GROSPERRIN, Nicole DESTRIBATS, Emmanuel PFISTER, Denis LAVIELLE, Emeline SIMON, David LALANNE, Alexandra COME, Delphine RECLUS LIBIER, Clément CASTAIGNEDE, Camille ROMERO, Alexandre SALLES, Kevin COMTE

Mme Pascale BEGARDES a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : TARIFS SPECTACLES FESTIVAL DES RENCONTRES ENCHANTEES 2026

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2021 instituant une régie de recettes dans le cadre des Rencontres Enchantées et des Ricochets des Rencontres Enchantées,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fixer les tarifs des entrées pour les spectacles des Rencontres Enchantées qui se dérouleront du 20 au 26 juillet 2026 ainsi que des stages et ateliers organisés par le centre de loisirs de Saubrigues.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs du Festival, des stages et ateliers comme suit :

TARIFS public familial	
Stage cirque avec Alex Galaprini	1h par jour pour les 4/7 ans : 42 €
Du 20 au 25/07 + restitution le dimanche 25 juillet	1h30 par jour pour les 8 ans et plus : 53 €
Ateliers artistiques de 1h du 20 au 24 juillet	5 €
1 seul spectacle entre le 20 et 24 juillet	Tarif unique En prévente : 6 € Sur place : 8 €
Forfait journée du samedi 25 juillet	Tarif unique
Restitution de stages, 3 beaux spectacles professionnels de cirque, 1 manège, des entresorts, des ateliers et des animations.	En prévente : 8 € Sur place : 10 € Gratuit pour les moins de 3 ans



TARIFS Collectivités (crèches, centre de loisirs, espaces jeunes, instituts, ...)	
1 seul spectacle	Enfants et animateurs supplémentaires : - MACS : 5 € - Hors MACS : 5.50 € 1 animateur exonéré pour 8, 10 ou 12 enfants selon les âges des spectacles et des journées ou 1 assistante maternelle exonérée pour 4 enfants de moins de 3 ans.
Forfait 1 spectacle + 1 atelier ou Forfait 2 spectacles sur une même journée	Enfants et animateurs supplémentaires : - MACS : 6 € - Hors MACS : 8 € 1 animateur exonéré pour 8, 10 ou 12 enfants selon les âges des spectacles et des journées
Forfait annulation après la date limite d'inscription	50 % de la réservation

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Secrétaire de séance,
Pascale BEGARDS

Le Maire,
Nathalie DARDY

Le Maire certifie que :

L'acte a été télétransmis électroniquement le :

L'acte est devenu exécutoire le :

L'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214002925-



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE de SAUBRIGUES

=====

SÉANCE du 8 avril 2026 – 26

L'an Deux Mil Vingt-six, le huit du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie DARDY, Maire.

Etaient présents : Nathalie DARDY, Pascale BEGARDES, Denis BECUS, Sophie CHERREAU, Jérôme GAYON, Sylvie NERCAM, Bernard PLASSOT-SANSANS, Dominique GROSPERRIN, Nicole DESTRIBATS, Emmanuel PFISTER, Denis LAVIELLE, Emeline SIMON, David LALANNE, Alexandra COME, Delphine RECLUS LIBIER, Clément CASTAIGNEDE, Camille ROMERO, Alexandre SALLES, Kevin COMTE

Mme Pascale BEGARDES a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 2 avril 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT SERVICE TECHNIQUE

Mme le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création de deux emplois non permanents à temps non complet d'Adjoint Technique Territorial, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement saisonnier d'activité dans le service technique à compter du 20 avril 2026.

L'assemblée délibérante,

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-23 2°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- de créer deux emplois non permanents à temps non complet à raison de 20h par semaine à compter du 20 avril 2026 d'Adjoint Technique Territorial, emploi de catégorie hiérarchique C pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité dans le service technique,
- que les agents recrutés seront chargés d'assurer les fonctions suivantes : entretien des locaux communaux,
- que les agents recrutés seront rémunérés sur la base de l'indice brut 367 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'Adjoint Technique Territorial, emploi de catégorie hiérarchique C,



- que les recrutements des agents se feront par contrat de travail à l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois,
- que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- que M. le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Secrétaire de séance,
Pascale BEGARDES

Le Maire,
Nathalie DARDY

Le Maire certifie que :

L'acte a été télétransmis électroniquement le :

L'acte est devenu exécutoire le :

L'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214002925-